

Billet n° 3

A. « Le Conseil des commissaires du peuple décide :

1. Toutes les personnes condamnées à une peine de trois ans et plus et purgeant leur peine actuellement en prison seront transférées dans des camps de travail correctif, ceci afin de rembourser leur dette envers la société par un travail utile [...].

2. Pour l'accueil de ces condamnés, l'OGPU [*nouveau nom donné au Comité extraordinaire de lutte contre la contre révolution, la spéculation, le sabotage*] est chargé de mettre en place une série de camps de travail correctif, notamment dans les régions éloignées et inhospitalières du pays. Ces camps devront assurer la colonisation de ces régions et l'exploitation de leurs richesses naturelles, grâce au travail des détenus.

3. Toutes les personnes condamnées à une peine inférieure à trois ans resteront pour l'instant dans les établissements pénitentiaires dépendants du Commissariat du peuple à la Justice ».

Résolution du Conseil des commissaires du peuple sur l'organisation des camps de travail, 11 juin 1929, Moscou

B. « À l'époque où il y avait en fait d'autres urgences et priorités économiques, le début des travaux au canal Danube-Mer Noire était une sorte de copie réalisée selon les projets gigantesques de Staline, tout en étant une nécessité. On était à la recherche d'un débouché, d'une manière d'utiliser l'énorme main-d'œuvre masculine en dehors des prisons, ce qui soulevait des problèmes nouveaux: les prisons de la Roumanie de l'avant-guerre s'étaient avérées surpeuplées, la bourgeoisie n'avait pas prévu qu'il y aurait tant de prisonniers simultanément et avait causé, sans le vouloir, de l'ennui au régime communiste, en lui laissant en héritage un pays sous développé à cet égard. Jamais en Roumanie n'ont été mis en scène autant de procès politiques ou économiques (fondés sur des raisons politiques) et il n'y a jamais eu autant de détenus que dans la période 1948-1964.

Certains observateurs estiment que pendant ce temps environ deux millions de personnes, soit un citoyen sur neuf, sont passées par la prison et le camp de concentration».

Victor Frunză, L'histoire du stalinisme en Roumanie, Ed. Humanitas, Bucarest, 1990

Consignes :

1. Présentez les deux documents: auteurs, nature et contexte historique.
2. Identifiez dans les documents **A** et **B** les raisons invoquées qui justifieraient l'ouverture des camps de travail.
3. Quelles pratiques des régimes totalitaires les documents reflètent- ils ?
4. Quelles ont été les conséquences de ces pratiques ?
5. Comment s'explique l'avènement d'un régime stalinien en Roumanie ?